



2110, chemin du Tour-du-Lac J0W 1R0
819 278-3384
municipalitenominique.qc.ca



Mot de la mairesse

Crue printanière 2022

Bonjour,

Bien que les inondations des printemps 2017 et 2019 aient été exceptionnelles, personne ne peut prédire ce que sera la situation pour le printemps qui arrive.

Nous voulons vous rappeler quelques consignes nécessaires pour vous y préparer, notamment : sécuriser vos objets de valeur, ne pas prendre de risque dans la manipulation de vos appareils électriques, vous assurer de posséder des pompes d'évacuation d'eau et d'avoir des sacs de sable en quantité suffisante.

Comme par les années passées, la Municipalité mettra à votre disponibilité du sable et des sacs à l'arrière de l'hôtel de ville, que vous pourrez remplir au besoin. Une machine permettant de remplir des sacs de sable de façon mécanique sera aussi présente pour vous aider.

Un modèle de **construction d'une digue** est également disponible sur notre site Web municipalitenominique.qc.ca/2021/02/17/inondations/

Nous vous suggérons de vérifier si **votre propriété est située en zone inondable**, en vous servant de l'outil cartographique de la MRC qui est public : geo.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sigimweb

Voici la façon de faire :

1. Choisir Municipalité de Nominique (le terme « rénové » signifie « après la réforme cadastrale »)

A) Pour trouver votre propriété :

2. Dans le menu de droite, cliquer sur **RECHERCHE**

3. Dans le menu déroulant, choisir « **adresse, matricule ou no. de lot** »

4. Entrer l'information demandée « **adresse, matricule ou no. de lot** »

5. Appuyer sur le bouton **DANS LA CARTE**. Le terrain recherché va apparaître en rouge

* Dans le menu du haut « **Rôle d'évaluation** » en cliquant sur **RÔLE D'ÉVALUATION** pour pouvez consulter la fiche du **Rôle** complète.

B) Pour vérifier si votre propriété est en zone inondable :

6. Dans le menu de droite, cliquer sur **LÉGENDE**

7. Dans le sous-titre « **Urbanisme** », cocher la case « **zone inondable** »

8. Si votre propriété est en zone inondable 0 - 20 ans, du bleu foncé apparaîtra à l'écran

9. Si votre propriété est en zone inondable 0 - 100 ans, du bleu pâle apparaîtra à l'écran

* En tout temps, vous pouvez utiliser le bouton « **zoom** » du **menu « Accueil »** en haut à gauche pour voir votre voisinage.

La Municipalité suit la situation de près et **vous informera en temps réel** de toute situation à risque pour vous. Il est important de visiter notre site Web municipalitenominique.qc.ca et notre page Facebook facebook.com/municipalitenominique tous les jours, pour y prendre connaissance des consignes et informations les plus récentes.

N'oubliez pas de télécharger gratuitement **l'application IdSide Écho** municipalitenominique.qc.ca/services-aux-citoyens/instruction-pour-inscription-idside-echo-mms/ car en plus d'y recevoir des alertes, vous y trouverez 18 procédures à suivre dans différents scénarios d'urgence, dont celles concernant les inondations.

Françoise Litoumeau